

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juillet 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 18 juillet 2023

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Sophie TEMANS – Alexia BETON – Julie LEGLOAHEC

Etaient absents excusés : MM Françoise BERTOT-DELAVOYE – Yvon BIHAN-POUDEC

Etaient absents : Mrs Pierre-Yves HOFFMANN – Benjamin FAUCHARD

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dernier compte-rendu de séance en date du 12 avril 2023.

Convention de mise à disposition de barrières de protection avec signalisation

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de faciliter la gestion d'incidents ou l'organisation de manifestation des communes du territoire Lyons Andelle, la Communauté de Communes souhaite équiper chacune de ses communes membres de deux barrières de protection sur lesquelles seront installés deux panneaux de signalisation temporaire « route barrée ». Cette mise à disposition à titre gratuit nécessite la prise d'une délibération autorisant le Maire à signer une convention entre l'intercommunalité et la commune pour disposer de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de barrières de protection avec signalisation.

Convention relative au versement du fonds de concours de la CDCLA

Monsieur le Maire informe les conseillers que la demande de fonds de concours dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain de loisirs au Mesnil a été acceptée par la Communauté de Communes Lyons Andelle. Aussi, afin de formaliser le versement de l'aide financière d'un montant de 3 000.00 €, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement du fonds de concours.

Désignation de référents déontologues des élus

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Chaque collectivité doit donc proposer à ses élus un référent déontologue des élus au 1^{er} juin 2023.

A ce sujet, le Centre de Gestion de l'Eure propose aux collectivités de recourir aux référents déontologues suivants dont les qualifications correspondent au profil requis :

- Monsieur Philippe BOETON, ancien premier conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale
- Madame Sylvie CALENTIER, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie.

Monsieur le Maire précise que le référent déontologue est tenu au secret professionnel et qu'il assure sa fonction de manière indépendante et impartiale. Il est indemnisé 80 € par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité dont relève l'élu, son nom ainsi que la date de la saisine.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation en tant que référent déontologue des élus de la commune :

- de Monsieur Philippe BOETON et de Madame Sylvie CALENTIER.

Adhésion à l'Agence Numérique de l'Eure

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique pour sa compétence « services et outils numériques ». Il donne connaissance des différents services proposés et précise que l'adhésion pour l'année 2023 est gratuite. Ensuite, l'adhésion est fixée à 0.10 € par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique pour sa compétence « services et outils numériques » et désigne comme représentant de la commune Madame Julie LEGLOAHEC.

Changement du binôme au PLUi

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération prise au cours de la séance du 29 novembre 2022 concernant la désignation d'un binôme chargé de représenter la commune au séminaire des élus durant la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il précise que le binôme désigné était lui-même avec Monsieur Patrick RICHARD. Il propose de se retirer et de laisser sa place à Monsieur Christophe SYNAEVE qui est fortement intéressé de participer aux différentes réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le changement de binôme et désigne Monsieur Patrick RICHARD et Monsieur Christophe SYNAEVE pour représenter la commune de PERRUUEL au séminaire des élus et garantir le relais de l'information au sein du Conseil Municipal.

Demande de subvention terrain de loisirs

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'aménager une aire de jeux au Mesnil sur le terrain communal sis la Ruelle à Loup. Il précise qu'il rencontre dans la semaine une personne de la direction des sports du Département de l'Eure chargée de conseiller les communes dans ce genre de projet. Il présente un devis de l'entreprise GC Terrassement d'un montant de 11 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le projet sous réserve de l'obtention de subvention. Il charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département de l'Eure dans le cadre du dispositif des aides pour les équipements sportifs de proximité et lui donne tout pouvoir pour la bonne exécution de ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers que les réserves incendie enterrées prévues au Mesnil vont être subventionnées à hauteur de 60 % par le Département et le Fonds Vert.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de réparation de la corniche en staff ont été réalisés à l'église.

Madame Véronique TROTIN fait un point sur le dernier conseil d'école en date du 20 juin 2023 et précise que les effectifs pour la rentrée de septembre s'élèvent à 103 élèves qui seront répartis sur 5 classes.

Elle fait également un point sur le SIVOS concernant l'organisation du transport méridien à la rentrée qui représentera un coût de 143 € TTC par jour. Le prix de la cantine sera maintenu jusqu'à fin décembre 2023.

Comme il avait été prévu depuis quelques temps, Madame Véronique TROTIN et Monsieur Christophe SYNAEVE ont fait le tri et vide des 2 greniers de la mairie. Il est précisé que l'ancien petit village y est actuellement stocké et qu'une réflexion doit être engagée pour savoir ce qu'il en sera fait. Une décision sera prise à ce sujet à la prochaine réunion de conseil.

Par ailleurs, il est envisagé de faire établir un projet par un maître d'œuvre en vue d'aménager ces greniers en archives.

Le Comité des Fêtes fait un point sur leurs manifestations qui ont été une réussite à savoir la journée pêche et la fête de la musique.

Monsieur Patrick RICHARD évoque un projet de columbarium au cimetière. Il se charge de faire établir des devis pour 5 modules avec possibilité d'extension dans l'avenir si besoin.

Il faudrait prévoir le remplacement du container à verre au Mesnil.